



Paris, 11 octobre 2002

## **La Russie, la Dominique, Niue et les Îles Marshall sont retirés de la liste des pays et territoires non coopératifs du GAFI.**

Suite à la mise en œuvre d'importantes réformes dans son système anti-blanchiment, la Russie a été retirée de la liste du GAFI des pays et territoires non coopératifs (PTNC) dans la lutte contre le blanchiment des capitaux. « Il s'agit d'un grand succès pour la Russie et pour la communauté internationale dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, et le GAFI s'attend à une collaboration plus étroite avec la Russie dans la lutte actuelle contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. » a déclaré le Président du GAFI, M. Jochen Sanio. La Russie a donné de solides assurances qu'elle mènera à bien ce processus de réforme et de mise en œuvre de son système anti-blanchiment.

La GAFI a aussi retiré la Dominique, Niue et les Îles Marshall de la liste des PTNC à la lumière des progrès qu'ils ont effectué pour améliorer leur système anti-blanchiment.

Le GAFI a aussi pris de sérieuses mesures en recommandant à ses membres d'imposer des contre-mesures<sup>1</sup> contre le Nigeria et l'Ukraine. Ces contre-mesures seront mises en œuvre à l'encontre du Nigeria à partir du 15 décembre 2002, à moins qu'il ne promulgue une législation qui étende suffisamment la portée de la loi de 1995 sur le blanchiment des capitaux. Des contre-mesures seront mises en œuvre à l'encontre de l'Ukraine à partir du 15 décembre 2002, à moins qu'elle ne promulgue une législation détaillée et complète qui soit conforme aux normes internationales.

La liste mise à jour des PTNC est la suivante : **les Îles Cook, l'Égypte, la Grenade, le Guatemala, l'Indonésie, le Myanmar, Nauru, le Nigeria, les Philippines, St. Vincent et les Grenadines, et l'Ukraine.** En conséquence, le GAFI appelle tous ses membres à mettre à jour leurs instructions en exigeant que leurs institutions financières portent une attention spéciale aux activités et aux opérations avec des personnes, y compris des sociétés et des institutions financières, dans les pays ou territoires inscrits sur la liste, en tenant compte des modifications de cette liste. Conformément à la pratique passée, le GAFI continuera à suivre étroitement les développements futurs dans les pays et territoires retirés de la liste. Le GAFI examinera de nouveau la situation de chaque PTNC lors de sa prochaine réunion Plénière du 12 au 14 février 2003.

En octobre 2001, le GAFI a joué un rôle de pointe en élaborant huit Recommandations Spéciales sur le financement du terrorisme, ainsi qu'en lançant un processus mondial d'auto-évaluation global pour permettre aux pays de s'évaluer eux-mêmes vis-à-vis de ces normes. Le GAFI se félicite d'annoncer que plus de 120 pays du monde entier ont participé à l'exercice d'auto-évaluation sur le financement du terrorisme. Cet exercice a aidé le GAFI à identifier les pays qui sont prioritaires pour une assistance technique, fournie par le FMI, la

---

<sup>1</sup> Y compris la possibilité de renforcer la surveillance et la déclaration des opérations financières et d'autres actions pertinentes.

Banque Mondiale et les Nations Unies, afin d'améliorer les systèmes de lutte contre le financement du terrorisme dans ces pays. Le GAFI a publié des directives sur les meilleures pratiques pour aider à la prévention de l'utilisation abusive des organisations à but non lucratif par des terroristes. Il a aussi publié, en vue d'une consultation publique, une note interprétative concernant l'usage abusif des virements électroniques.

Le GAFI se félicite également d'annoncer qu'il devrait collaborer avec le FMI et la Banque Mondiale sur une initiative importante dans la lutte internationale contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Après avoir avalisé les quarante et les huit Recommandations du GAFI, le FMI et la Banque Mondiale ont élaboré avec le GAFI, au cours des derniers mois, une méthodologie commune pour évaluer la conformité des pays du monde entier aux Recommandations du GAFI. A cette fin, cette méthodologie sera utilisée par le GAFI, le FMI et la Banque Mondiale.

Le GAFI a aussi organisé un forum avec les représentants du secteur privé pour discuter d'un large éventail de questions considérées dans le cadre de la révision des quarante Recommandations du GAFI. Le GAFI compte achever cette révision pendant la première moitié de l'année 2003. Le GAFI publiera les Recommandations mises à jour lors de la conclusion de cette révision.

Pour plus d'informations sur le GAFI, ses efforts pour combattre le financement du terrorisme, la révision des quarante Recommandations et la liste actuelle des pays et territoires non coopératifs veuillez consulter l'adresse suivante : [http://www.fatf-gafi.org/index\\_fr.htm](http://www.fatf-gafi.org/index_fr.htm).

Le GAFI est un organisme international indépendant dont le Secrétariat est installé à l'OCDE. Les vingt-neuf membres de pays et gouvernements membres du GAFI sont les suivants : Allemagne ; Argentine ; Australie ; Autriche ; Belgique ; Brésil ; Canada ; Danemark ; Espagne ; États-Unis ; Finlande ; France ; Grèce ; Hong Kong, Chine ; Irlande ; Islande ; Italie ; Japon ; Luxembourg ; Mexique ; Norvège ; Nouvelle-Zélande ; Royaume des Pays-Bas ; Royaume-Uni ; Portugal ; Singapour ; Suède ; Suisse et Turquie. Deux organisations internationales sont également membres du GAFI : la Commission européenne et le Conseil de coopération du Golfe. L'Afrique du Sud a le statut de membre observateur.

Pour obtenir davantage d'informations, veuillez contacter Helen Fisher, OCDE Division des relations avec les médias (tél : +33 1 45 24 80 97 ou [Helen.Fisher@oecd.org](mailto:Helen.Fisher@oecd.org)) ou le Secrétariat du GAFI, 2 rue André Pascal, 75775 PARIS Cedex 16 (tél. : +33 1 45 24 79 45 – fax : +33 1 45 24 17 60 – ou e-mail: [Contact@fatf-gafi.org](mailto:Contact@fatf-gafi.org)).